

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



### DOMINIQUE, TERRE DE REFUGE (suite)

Raphaël Bogat

Numéro 11-12, 1969

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056268ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056268ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

#### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer cet article

Bogat, R. (1969). DOMINIQUE, TERRE DE REFUGE (suite). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (11-12), 149–154. <https://doi.org/10.7202/1056268ar>

# DOMINIQUE TERRE DE REFUGE

*par*  
*Raphaël BOGAT*

## Dominique, refuge des esclaves durant les derniers jours de la servitude <sup>1</sup>

Près d'un demi-siècle plus tard, l'île de la Dominique devait acquérir un nouveau titre à la reconnaissance de l'humanité en servant d'asile aux esclaves des Antilles françaises.

La Révolution de juillet 1830 avait soulevé beaucoup d'enthousiasme et d'espérance chez ces derniers. L'heure de la délivrance parut sonner pour eux lorsque le premier navire venant de la France apporta à nouveau sur ces rivages la bannière aux trois couleurs.

Mais ils furent déçus et la France, qui avait donné un si haut exemple lors du premier affranchissement des colonies en 1794, se laissa devancer par l'Angleterre, dans l'abolition définitive de l'esclavage.

En 1833, le gouvernement britannique mit fin à l'« odieux régime » dans ses colonies et, dès lors, il devint évident que les jours de la servitude dans les colonies françaises étaient comptés.

Aussi, la désertion qui sévissait à l'état endémique, se substitua au marronnage. Les esclaves de la Guadeloupe et de la Martinique ayant appris qu'ils seraient libres dans les « îles voisines », ceux de la Guadeloupe, utilisèrent tous les moyens pour arriver à la Dominique tandis que ceux de la Martinique se réfugièrent à Sainte-Lucie.

---

1. Les deux premiers chapitres de cet article, **Dominique, réserve caraïbe**, et **Dominique, asile des patriotes antillais pendant la Révolution française**, sont parus dans le **Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe**, n° 8, deuxième semestre 1967, p. 79-94.

Et tel était le désir d'arriver à la liberté que tous les moyens contraires étaient impuissants à arrêter cet exode. Les esclaves affrontaient la traversée du canal qui séparait les deux Antilles et bravaient la mort pour échapper à la servitude.

Quelques exemples puisés dans les journaux de l'époque permettent d'en juger :

Au mois de septembre 1841, le Procureur du Roi de la Basse-Terre signalait la fréquence des évasions d'esclaves de Marie-Galante, dépendance de la Guadeloupe, vers la Dominique. En peu de temps, vingt-neuf esclaves s'étaient évadés, dont dix-huit appartenant à une habitation dont la bonne administration semblait devoir mettre le propriétaire à l'abri d'une telle mésaventure. On parlait de cent-cinquante esclaves qui avaient formé le complot de quitter l'île de Saint-Martin en s'emparant de canots attachés sur le littoral du quartier de la Grand'Case.

A la fin d'août 1845, un Noir du Gouvernement, nommé Bonbonniste, auquel on avait dit que les Nègres du domaine allaient être libérés mais qu'ils subiraient un apprentissage de cinq ans, se montra peu jaloux d'une telle faveur. Il prit sa femme travaillant à la sucrerie des Pères Blancs, entre la Basse-Terre et le Baillif, avec trois de ses enfants, et les conduisit à la Dominique.

Le 2 novembre précédent, cinq matelots, appartenant au maître d'un « caboteur » de Marie-Galante, avaient gagné l'île voisine dans la chaloupe de leur maître. Celui-ci, qui s'était mis personnellement à leur poursuite, les rejoignit sur la « terre de liberté » une heure après leur débarquement. Il leur reprocha naïvement de l'abandonner et leur fit mille promesses pour les déterminer à revenir.

« Non, répondirent-ils, nous n'avons pas à nous plaindre de vous, mais nous sommes fatigués de travailler pour un maître au lieu de travailler pour nous. »

Le journal l'**Avenir de la Pointe-à-Pitre**, numéro du 17 juin 1846, apprenait à ses lecteurs que « dans la nuit du 15 juin un bateau caboteur, l'**Espoir**, appartenant à M. Noirtin, négociant à Sainte-Anne, et chargeant du sucre pour la Pointe-à-Pitre a été enlevé par des esclaves de Sainte-Anne qui se sont enfuis vers la Dominique avec son chargement. Le capitaine, de condition libre, est parti avec six Nègres de M. Noirtin, le contre-maître d'une autre goélette et sa femme. Deux matelots esclaves, à qui des ouvertures avaient été faites ont refusé de s'évader et ont averti M. Noirtin, malheureusement trop tard ».

« L'armateur, accouru à Pointe-à-Pitre, a vainement cherché une barge et a été obligé de partir immédiatement pour

la Basse-Terre où il put obtenir une goélette de l'Etat afin de se rendre à la Dominique et réclamer au moins son bateau et ses sucres. Le bateau et les sucres furent rendus au propriétaire. Le capitaine, qui s'en revint avec lui, déclara qu'il avait été forcé de partir avec les fugitifs noirs qui ne lui avaient fait aucun mal. »

Certaines évasions furent entourées de circonstances remarquables.

Le 5 octobre 1846, quatre esclaves, partis de Terre-de-Bas (Les Saintes), autre dépendance de la Guadeloupe, arrivèrent sans incident à la Dominique. Cette entreprise, dirigée par un nommé François, appartenant à M. Emile Roubaux, maire de Capesterre, constitua un acte de courage et de dévouement. François aimait Modestie, une jeune fille de quatorze ans qui travaillait sur la même habitation que lui. Un jour, l'économe de l'habitation frappa cruellement la jeune fille à coups de « rigoise » François résolut aussitôt de la soustraire à ces révoltantes brutalités.

Mais Modestie avait deux jeunes frères qu'elle chérissait : Joseph, âgé de 8 ans, gardeur de moutons sur la même habitation et Lagneau, appartenant à M. Saint-Georges Ciril, propriétaire voisin. François n'hésita pas. Seul, il se chargea de ces trois enfants et, seul, il parvint à les sauver avec lui.

Par un hasard singulier, au moment même où François et ses compagnons abordaient à la Dominique, ils eurent la joie de trouver sur le rivage sept de leurs anciens compagnons d'infortune, débarqués quinze minutes avant eux et venant de Bananier, quartier de Trois-Rivières (Guadeloupe).

Il y eut encore d'autres opérations qui peuvent prêter à rire en dénotant une faculté d'invention où tout n'est pas à rejeter.

Cinq esclaves avaient formé un projet d'évasion. Deux d'entre eux, ayant manqué l'heure du rendez-vous, constatèrent, en arrivant au lieu fixé pour le départ, que leurs camarades, par crainte d'une délation, étaient déjà en mer. Aussitôt, ils s'en furent chez leur maître : « Maître, voyez, trois Nègres s'échappent ». Le propriétaire leur donne un « bon coup » de rhum et part avec eux dans une chaloupe. Mais tous les efforts déployés restent nuls ; la distance entre eux et les fugitifs ne diminue pas, alors eux de dire : « Maître, ils sont trois contre deux ». A cet appel déguisé, le propriétaire ôte sa veste et se met à ramer. Malgré ce renfort, les fugitifs purent débarquer avant les deux autres. Alors ceux-ci de se retourner vers leur maître et de lui déclarer : « Bon maître, nous ne savions comment faire pour rejoindre nos camarades. Vous nous avez amenés. Merci ! »

Enfin, les manifestations d'un amour filial allant jusqu'à l'héroïsme furent aussi enregistrées. En voici un exemple :

Lors des premières évasions qui suivirent l'affranchissement dans les îles anglaises, quatorze individus de la même famille, appartenant à un propriétaire d'habitation de Sainte-Anne (Guadeloupe), résolurent d'aller chercher la liberté sur une terre plus généreuse. Savez-vous ce qui compromit la partie presque assurée ? C'est qu'ils emportaient, attachée sur une chaise, leur aïeule, une paralytique de 96 ans.

Les Noirs de la Guadeloupe se réfugiaient plutôt à la Dominique. Un voyageur signale qu'on en trouvait aussi à Antigues, colonie anglaise, guère plus éloignée, située au nord.

Mais les derniers jours de l'esclavage, nous l'avons dit, étaient comptés. Cette institution ne pouvait se concilier avec le nouveau régime des colonies anglaises voisines où l'abolition était pleinement réalisée.

En particulier, la Dominique devint, pour les esclaves de la Guadeloupe, un objet d'envie, une terre de liberté.

Et c'est à cette excitation perpétuelle que faisait allusion le comte Beugnot, l'un des plus ardents abolitionnistes, quand s'adressant à ses adversaires, il disait, le 4 avril 1845, à la Chambre des Pairs<sup>1</sup> :

« Savez-vous ce qu'il ne vous est plus possible d'arrêter : c'est l'exemple des colonies anglaises, hier esclaves, aujourd'hui libres. Songez-y bien, chaque matin, le soleil, en dissipant les vapeurs de l'horizon, fait apparaître aux yeux de vos esclaves une terre où ils savent qu'ils seraient libres et heureux s'ils pouvaient y mettre le pied. »

Malgré toutes les mesures prises, la surveillance renforcée la répression accentuée, la servitude atténuée, le nombre des évasions dans les Antilles françaises ne cessa de s'accroître. Durant la seule année 1840, huit ans avant l'abolition, elles s'élevaient à 600 vers Sainte-Lucie, au même nombre pour Antigues et à 800 pour la Dominique. Aussi a-t-on pu dire que la liberté proclamée, établie à portée de canon de ces colonies, exerçait sur l'esprit des Noirs un tel ascendant que rien ne pouvait plus les maintenir en esclavage.

Cette contagion de la liberté fut l'un des facteurs décisifs de l'abolition de l'esclavage et le comte Beugnot, après avoir réduit à néant l'argumentation de ses contradicteurs, désirant atermoyer comme toujours, pouvait leur affirmer qu'il était trop tard.

---

1. Rapports et débats législatifs sur la loi 18 juillet 1845 concernant le régime des esclaves, p. 158.

Il était trop tard, en effet, pour arrêter le cours des événements et les raisons irrécusables énoncées en faveur de l'humanité, tant à la Chambre des Pairs qu'à la Chambre des Députés, par les détenteurs des plus grands noms de France, le duc de Broglie, le comte Beugnot, Agénor de Gasparin, Isambert, Jules de Lasteyrie, Odilon-Barrot, Hippolyte Passy, Alexis de Tocqueville, pour ne citer que ceux-là, firent prévaloir la nécessité inéluctable d'aboutir à la liberté. Certes, le gouvernement issu de la Révolution de juillet 1830 aurait voulu ménager tous les intérêts en cause par une nouvelle transition du travail servile au travail libre. Mais les esprits étaient trop montés pour attendre. Il aurait dû agir malgré les esclavagistes<sup>1</sup>. C'était d'ailleurs leur véritable intérêt car tout valait mieux que cette agitation permanente pouvant finir en explosion.

A la Guadeloupe, où les prévisions de dépenses annuelles s'élevaient à 900.000 F, le Conseil colonial en était venu à affecter 100.000 F, le 1/9 du budget, à la surveillance des côtes afin de prévenir les tentatives d'évasion de ces hommes qui, suivant l'expression d'un membre de cette Assemblée locale, « ne se faisaient pas de scrupule à porter atteinte à la propriété d'autrui en se sauvant » (sic).

Dans ces conditions, le « statu quo » n'était plus possible<sup>2</sup>

La servitude avait pu vouloir rabaisser la dignité humaine, corrompre les âmes, abrutir les esprits ; elle n'avait pu annihiler ce sentiment et ce désir inné dans la nature de l'homme de vouloir jouir de la liberté.

Le capitaine de vaisseau Layrle qui, plus tard, en qualité de Gouverneur de la Guadeloupe, devait avoir l'honneur d'y proclamer l'abolition de l'esclavage, dans le compte rendu de la mission dont il avait été chargé par le gouvernement du roi Louis-Philippe, était amené à dire qu'il avait été frappé, dans les colonies anglaises, du bien-être des Noirs « s'attachant à imiter leurs anciens maîtres dans le luxe et le confortable de la vie »<sup>1</sup>.

---

1. « Le clergé colonial de 1815 à 1850 » par le R.P. Joseph Janin, ancien archiprêtre de la cathédrale de Fort-de-France (Martinique).

2. « Attendre est sage, écrivait le duc de Broglie, président de la Commission de l'Abolition de l'esclavage, dans son rapport au roi Louis-Philippe, à la condition d'attendre quelque chose, mais attendre pour attendre, attendre par pure insouciance ou par une pure irrésolution, faute d'avoir assez de bon sens pour se décider et assez de courage pour se mettre à l'œuvre, c'est le pire de tous les partis et le plus certain de tous les dangers. »

1. Il est juste de dire que certains planteurs (débat législatif sur la loi du 18 juillet 1845, p. 208) trouvaient exorbitants les avantages qui permettaient aux laboureurs « d'avoir des chevaux de selle, des lits à colonnes, des tapis, des chaises d'acajou, des terres et des maisons ». Singulière façon, on en conviendra, d'encourager leur promotion !

Il s'avère donc que les évadés des colonies françaises pouvaient trouver des conditions meilleures de l'existence, sur un sol étranger, où, en raison de la tendance des émancipés à vouloir travailler pour eux-mêmes, la rareté de la main-d'œuvre se faisait sentir et où, par suite, ils étaient reçus à bras ouverts.

L'issue n'était pas douteuse et bientôt, sous la pression des événements, grâce à l'action persévérante des abolitionnistes et à la foi ardente d'un Schoelcher, le glas de l'esclavage allait sonner.

A ce magnifique résultat, la Dominique avait encore apporté sa participation en se plaçant au premier rang de ces îles étrangères voisines où les esclaves trouvaient un asile de liberté.

Raphaël BOGAT.

\* \*

*Sur notre invitation, l'auteur de cette chronique, dans un additif, a développé les grandes lignes de la Dissidence aux Antilles françaises, sous le titre : Dominique, quartier de la France libre.*

*L'abondance des matières constituant ce bulletin n'ayant pas permis d'y insérer la teneur intégrale, ce nouveau texte, ainsi que la fin de l'article, est envoyé à nos adhérents sous forme de supplément.*

